



COMMUNIQUE DE PRESSE N°01-03-25 du 30 mars 2025

✉ 09 BP : 19 St
Michel

📞 Tél : (229)
95 85 41 18
95 19 23 73
97 44 07 43

@ E-mail :
odembenin2021
@gmail.com

🌐 Site web :
<http://odembenin.org>

L'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les médias (ODEM) au Bénin rappelle à l'attention de tous les professionnels des médias et des promoteurs d'organes de presse que par décision N°25-012/HAAC du 13 mars 2025, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, **seule instance et institution constitutionnelle de régulation des médias au Bénin**, donne l'opportunité aux exploitants de site internet fournissant des services de communication audiovisuelle et de presse écrite destinés au public, de se formaliser conformément aux dispositions légales en République du Bénin.

L'ODEM salue cette volonté de l'Instance de régulation de donner la possibilité à toute personne physique ou morale de droit privé béninois qui le souhaite, de solliciter et d'obtenir l'autorisation, après avoir satisfait au cahier des charges, pour installer et exploiter un site internet fournissant des services de communication audiovisuelle et de presse écrite destinés au public.

Cette décision de la HAAC vient renforcer notre désir commun d'assainir la corporation en vue de permettre aux professionnels des médias épris de qualité et de responsabilité, d'évoluer en toute quiétude dans un environnement sain et sécurisé.

Par conséquent, l'ODEM exhorte tous les acteurs des médias, tous les ouvriers de l'information et de la communication, désireux d'exercer le métier en toute légalité, et qui n'auraient pas encore déposé leurs dossiers à profiter des derniers instants avant la clôture pour se conformer rigoureusement au cadre juridique et normatif susvisé.



REPUBLIQUE DU BENIN

OBSERVATOIRE DE LA DEONTOLOGIE ET DE L'ETHIQUE DANS LES MEDIAS

✉ **09 BP : 19 St**
Michel

☎ **Tél : (229)**
95 85 41 18
95 19 23 73
97 44 07 43

@ **E-mail :**
odembenin2021
@gmail.com

🌐 **Site web :**
<http://odembenin.org>

L'Observatoire profite pour rappeler à tous les professionnels des médias que la survie de notre métier passera par l'attachement scrupuleux aux principes éthiques et déontologiques inscrits dans notre code et le respect des dispositions légales notamment la loi 2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin.

L'ODEM reste convaincu que liberté et responsabilité sont les deux ailes qui porteront la démocratie béninoise vers les cimes du développement durable, de la cohésion sociale et du bien-être collectif.

Fait à Cotonou, le 30 mars 2025

Pour l'ODEM, le Président



DocuSigned by:

Ulrich AHOTONDJI

Ulrich Vital AHOTONDJI